

# United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234

REFERENCE: EC/DESA/UN-GGIM (16)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux représentantes et représentants permanents des États Membres et aux observatrices et observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation et a l'honneur d'inviter leur gouvernement respectif à désigner un(e) ou plusieurs expert(e)s appelé(e)s à participer à la seizième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 5 au 7 août 2026. L'ordre du jour provisoire de la session sera publié sous la cote E/C.20/2026/1.

La présente invitation fait suite à la décision 2026/305 du Conseil économique et social, que ce dernier a adoptée à sa 4<sup>e</sup> séance plénière le 10 décembre 2025.

Le Comité d'experts a été chargé de fournir la direction nécessaire pour garantir la coordination, la tenue à jour et l'accessibilité des informations et des ressources géospatiales et pour faire en sorte qu'elles puissent être mises à profit par les États Membres et la société afin de trouver des solutions durables favorisant le développement social, économique et environnemental. Il assure la coordination et le dialogue entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales en ce qui concerne le renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale aux fins de l'exécution de ses activités axées sur les objectifs de développement durable et le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale, l'objectif étant qu'il conserve son efficacité et continue de se renforcer et que tous les États Membres puissent continuer de bénéficier de ses travaux. Comme le prévoit le mandat approuvé par le Conseil économique et social, les États Membres sont priés de choisir des expertes et experts ayant des connaissances particulières dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale et dans les nombreux domaines connexes (sciences géospatiales, géomatique, relevés topographiques, géographie, administration des biens fonciers, géodésie, cartographie, télédétection, hydrographie et océanographie, systèmes d'information géographique terrestres ou maritimes et sciences de l'environnement).

Le Secrétaire général serait reconnaissant aux représentantes et représentants permanents des États Membres et aux observatrices et observateurs permanents des États non membres de bien vouloir lui communiquer la composition de la délégation de leur gouvernement qui assistera à la session en saisissant les noms des membres concernés sur le portail e-deleGATE (rubrique Conseil économique et social, Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

En outre, les administrateurs ou référents e-deleGATE des missions permanentes sont priés d'inscrire les personnes participant à la session sur le portail e-deleGATE, dans le module consacré au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, au moyen du compte « Représentant(e) temporaire », afin qu'elles puissent recevoir les messages du Secrétariat diffusés via le portail.

Afin d'aider le Secrétariat à assurer les préparatifs de la session du Comité, les gouvernements voudront bien communiquer au Secrétaire général, dans les plus brefs délais, les informations demandées selon la procédure susmentionnée. Le Secrétaire général saisit

cette occasion pour prier les gouvernements qui souhaiteraient présenter des rapports de pays de le faire en suivant les procédures énoncées dans le document E/C.20/2026/2. Des informations supplémentaires sont à disposition sur la page Web consacrée à la seizième session du Comité, à l'adresse suivante :

<https://www.un.org/globalgeospatial/en/events/annual-sessions/sixteenth><https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/16th-Session/>.

Le 14<sup>ème</sup> avril 2026